



Nombre de Conseillers
- en exercice : 28
- présents : 22
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 27

DÉLIBÉRATION n° 2026/011

L'an deux mille vingt-six et le 20 janvier 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLOON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOUEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Jean-Pierre CABOS à Patrice ABADIE, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLOON.

Absents : Isabelle ORTE

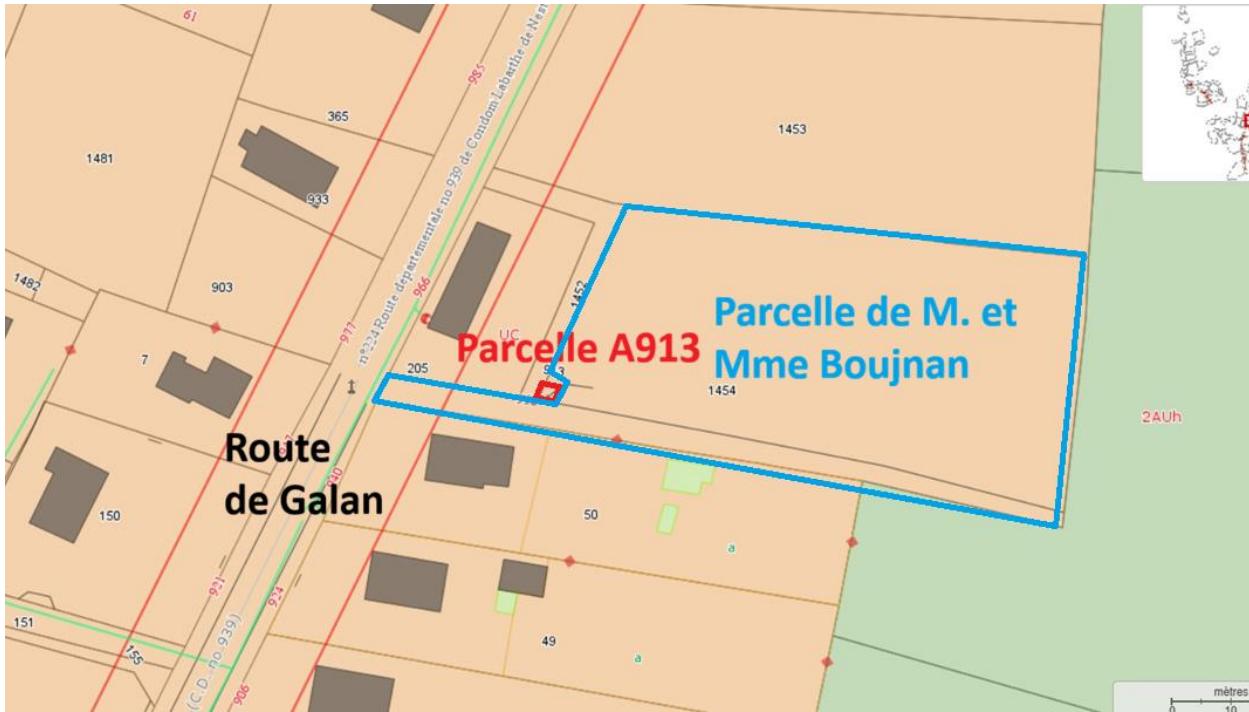
Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et cadre de vie - Cession d'une parcelle pour régularisation

De nouveaux propriétaires ont acquis un terrain et souhaiteraient également acheter la parcelle contigüe A913 de 7 m², celle-ci appartenant à la Commune et située au 958 route de Galan.

Il s'agit de l'emprise qui ne présente aucune utilité à ce jour pour la Commune.

L'estimation des Domaines a été rendue en date du 4 novembre 2025, pour un montant de 200 €. Ce montant a été basé sur une évaluation à 30 € /m², arrondi.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

APPROUVE

➤ La vente de la parcelle A913 dans les conditions précitées

CONFIE

➤ La cession à un cabinet de notaire

AUTORISE

➤ Monsieur le Maire ou Mme la 1^{ère} adjointe, à signer tous les documents afférents à cette cession

Le secrétaire,




Pour copie conforme,
Le Maire,




Affiché le 28 janvier 2026